

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**6 AVRIL 2020**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire** tenue à huit clos du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 6 avril 2020 par voie de conférence téléphonique. L'assemblée commence un peu avant à 19 h 22 au lieu de 19 h 30 considérant que les membres du Conseil sont tous présents et acceptent de commencer avant.

Sont présents à cette conférence téléphonique mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par conférence téléphonique madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Denis Côté du ministère des Affaires municipales et des Régions. (MAMH)

#### **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR
---------------

#### **Assemblée ordinaire du 6 avril 2020**

1. Ouverture de la séance ;
2. Résolution autorisant la séance du Conseil par conférence téléphonique;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption des procès-verbaux;
5. Administration générale;
  - 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
  - 5.2 Autorisation de paiement facture Jasmin et Régis Imbeault pour préparation de l'abrasif hiver 2019-2020 incluant 30 voyages de sable 5 691.26 \$;
  - 5.3 Autorisation de paiement facture des ingénieurs de la FQM pour finaliser dossier du remplacement des conduites sur la rue Mgr Ross pour une somme de 612.82 \$;
6. Avis de motion modifiant le règlement de taxation 2020 concernant le taux d'intérêt;
7. Résolution entérinant la fermeture du bureau municipal aux publics;
8. Résolution désignant des responsables pour surveiller les vidanges des boues de fosses septiques;
9. Résolution désignant des responsables pour la gestion des cours d'eau sur le territoire de la municipalité;
10. Varia

Correspondance

Période de questions

Levée de l'assemblée.

**2020-04-53 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par la mairesse;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et acceptent d'ajouter un point à varia.

**ADOPTÉE**

**2020-04-54 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2020**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-04-55 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 MARS AU 6 AVRIL 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 3 mars au 6 avril 2020, pour un montant de 39 487.07 \$ numérotés consécutivement de 3449 à 3460 pour les chèques de payes et de 5345 à 5372 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

**ADOPTÉE**

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet s'abstient de voter sur la résolution suivante considérant que la compagnie Jasmin et Régis Imbeault est son employeur.

**2020-04-56 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT – PRÉPARATION ABRASIFS HIVER 2019-2020 – FACTURE # 5503**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Jasmin et Régis Imbeault facture # 5503 – 5 691.26 \$  
Préparation de l'abrasif pour hiver 2019-20120  
Achat et transport de 30 voyages de sable, mélange et mise en tas

#### **ADOPTÉE**

**2020-04-57    AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SERVICE DE GÉNIE – RÉPARATION DE CONDUITES - TECQ — FACTURE # 1312**

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a mandaté par résolution portant le numéro 2019-04-64 le service de génie de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la réalisation de plans, devis et surveillance des travaux de la programmation de la TECQ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités facture # 1312 : 612.82 \$  
Surveillance bureau

**QUE** ladite dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement de la municipalité.

#### **ADOPTÉE**

**2020-04-58    AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 344 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 343**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Dominique Ouellet, qu'il présentera ou fera présenter, séance tenante, le projet de règlement 344 modifiant le règlement numéro 343 d'imposition de la taxe foncière, des taxes foncières générales et spéciales, des compensations et tarifs pour les services et fixant les modalités de paiement pour l'année 2020 afin de modifier l'article 11 sur le taux d'intérêt et qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce Conseil.

Le projet de règlement numéro 344 est présenté et déposé à la séance tenante.

#### **PROJET DE RÈGLEMENT**

Règlement numéro 344 modifiant le règlement numéro 343 d'imposition de la taxe foncière, des taxes foncières générales et spéciales, des compensations et tarifs pour les services et fixant les modalités de paiement pour l'année 2020

Attendu que le Conseil désire modifier son règlement de taxation afin de faciliter l'application du taux d'intérêt suite à la situation actuelle de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours;

Attendu que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au règlement numéro 343;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'article 11 du règlement numéro 343 afin d'assouplir son application;

Attendu qu'un avis de motion accompagné du projet de règlement a été préalablement présenté et déposé au Conseil à la séance du 6 avril 2020;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QU'il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Grosses-Roches, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement numéro 344 ainsi qu'il suit, à savoir :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

L'article 11 intitulé « Taux d'intérêt » est modifié comme suit :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité sont désormais fixé à 10 % par année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 20 avril 2020 et les soldes impayés portent intérêts à compter du moment où ils deviennent exigibles et qu'à partir du 21 avril 2020 au 31 décembre 2020 et pour les années à venir le taux d'intérêt applicable sera fixé par résolution.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

### **2020-04-59    RÉSOLUTION AUTORISANT LA FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la directrice générale et secrétaire-trésorière d'interdire l'accès au bureau municipal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal entérine la décision pour se conformer aux mesures énoncées par le gouvernement du Québec visant à limiter la propagation de la COVID-19, de fermer le bureau municipal au public, jusqu'à nouvel ordre.

**QUE** même si l'accès physique au bureau municipal n'est plus possible, les services sont tout de même maintenus. Les citoyens sont invités à utiliser les moyens suivants pour communiquer avec le personnel administratif : appels téléphoniques et courriels.

**ADOPTÉE**

**2020-04-60      DÉSIGNATION – ADJOINT À L’INSPECTEUR DE LA MRC DE LA MATANIE RESPONSABLE DE L’APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES**

**CONSIDÉRANT** la liste des personnes désignées, par le Conseil de la MRC de La Matanie, responsables de l’application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU’il** y a lieu de désigner un adjoint à l’inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l’application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la municipalité de Grosses-Roches;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu’elles souhaitent voir agir à titre d’adjoint à l’inspecteur de la MRC;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes) :

**DE** désigner monsieur Denis Jean, à titre d’adjoint à l’inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l’application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées, et monsieur Renaud Desrosiers, à titre de substitut, pour le territoire de la municipalité de Grosses-Roches;

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**Vote**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme Victoire Marin	Mairesse			
Dominique Ouellet	Conseiller	1	x	
Sylvain Tremblay	Conseiller	2		x
Sonia Bérubé	Conseillère	3	S’abstint	
Serge Leblanc	Conseiller	4		x
Nicole Côté	Conseillère	5	x	
Carol Fournier	Conseiller	6	x	

**ADOPTÉE**

**2020-04-61      DÉSIGNATION – ADJOINT À L’INSPECTEUR DE LA MRC DE LA MATANIE RESPONSABLE DE L’APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES**

**CONSIDÉRANT** la liste des personnes désignées, par le Conseil de la MRC de

La Matanie, responsables de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner un adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées pour le territoire de la municipalité de Grosses-Roches;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LELBANC

**DE** désigner monsieur Denis Jean, à titre d'adjoint à l'inspecteur de la MRC de La Matanie responsable de l'application des règlements numéros 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées, et messieurs Michel Tremblay et Renaud Desrosiers à titre de substituts pour le territoire de la municipalité de Grosses-Roches;

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

#### **Vote**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme Victoire Marin	Mairesse			
Dominique Ouellet	Conseiller	1		x
Sylvain Tremblay	Conseiller	2	x	
Sonia Bérubé	Conseillère	3	S'abstint	
Serge Leblanc	Conseiller	4	x	
Nicole Côté	Conseillère	5		x
Carol Fournier	Conseiller	6		x

**LA RÉOLUTION 2020-04-61 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX**

#### **2020-04-62 DÉSIGNATION – PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES**

**CONSIDÉRANT** la liste des personnes responsables désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de changer le nom de la personne responsable de la gestion des cours d'eau, et de son substitut, pour le territoire de la municipalité de Grosses-Roches;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de ladite Loi;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à la majorité des conseillers (ères) présents (tes) :

**DE** désigner monsieur Denis Jean, à titre de personne responsable de la gestion des cours d'eau, et monsieur Renaud Desrosiers, à titre de substitut, pour le territoire de la municipalité de Grosses-Roches afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**Vote**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme Victoire Marin	Mairesse			
Dominique Ouellet	Conseiller	1	x	
Sylvain Tremblay	Conseiller	2		x
Sonia Bérubé	Conseillère	3	S'abstint	
Serge Leblanc	Conseiller	4		x
Nicole Côté	Conseillère	5	x	
Carol Fournier	Conseiller	6	x	

**ADOPTÉE**

**2020-04-63 DÉSIGNATION – PERSONNE RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES**

**CONSIDÉRANT** la liste des personnes responsables désignées par le Conseil de la MRC de La Matanie afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de changer le nom de la personne responsable de la gestion des cours d'eau, et de son substitut, pour le territoire de la municipalité de Grosses-Roches;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent soumettre, par résolution, le nom des personnes (responsable et substitut) qu'elles souhaitent voir agir à titre de responsables locaux en vertu de ladite Loi;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

**DE** désigner monsieur Denis Jean, à titre de personne responsable de la gestion des cours d'eau, et messieurs Michel Tremblay et Renaud Desrosiers à titre de substituts, pour le territoire de la municipalité de Grosses-Roches afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**Vote**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme Victoire Marin	Mairesse			
Dominique Ouellet	Conseiller	1		x
Sylvain Tremblay	Conseiller	2	x	
Sonia Bérubé	Conseillère	3	S'abstint	

Serge Leblanc	Conseiller	4	x	
Nicole Côté	Conseillère	5		x
Carol Fournier	Conseiller	6		x

**LA RÉOLUTION 2020-04-63 EST RÉPUTÉE REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 20h00 Fin : 20h08

Questions soulevées :

- Entretien chemin de la centrale de pompage rue de la Falaise  
Aviser le contribuable que la municipalité n'a qu'une servitude de passage sur ledit chemin jusqu'à la centrale de pompage et qu'il n'est pas public et que l'autre partie pour se rendre à la route de Grosses-Roches n'est qu'une servitude d'aqueduc, que la municipalité fera faire les travaux d'entretien pour la partie qui mène à la centrale au printemps si elle le juge nécessaire.

**2020-04-64 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il est 20h09.

**ADOPTÉE**

---

La présidente d'assemblée et mairesse  
Victoire Marin

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Linda Imbeault

**Approbation des résolutions**

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 6 avril 2020, tenue en conférence téléphonique à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

\_\_\_\_\_.

---

Victoire Marin, mairesse

Date